

SÉNAT

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1975-1976

Annexe au procès-verbal de la séance du 29 juin 1976.

RAPPORT D'INFORMATION

FAIT

au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées (1), à la suite de la mission effectuée au Niger, en République populaire du Bénin, au Togo et en Côte-d'Ivoire, du 3 au 17 février 1976, par une délégation de la Commission des Affaires étrangères et de la Défense, composée de :

MM. JEAN PÉRIDIER, LOUIS MARTIN, LOUIS JUNG, JACQUES GENTON
et EDOUARD GRANGIER.

(1) *Cette commission est composée de :* MM. André Colin, *président*; Jacques Ménard, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, Auguste Pinton, *vice-présidents*; Jacques Genton, Serge Boucheny, Pierre Giraud, Francis Palmero, *secrétaires*; Mme Janine Alexandre-Debray, MM. Maurice Bayrou, Gilbert Belin, Jean Bénard Mousseaux, Eugène Bonnet, Charles Bosson, Jacques Boyer-Andrivet, Louis Brives, Gilbert Devèze, Emile Didier, Lucien Gautier, Mme Marie-Thérèse Goutmann, MM. Edouard Grangier, Raymond Guyot, René Jager, Michel Kauffmann, Armand Kientzi, Louis Le Montagner, Ladislav du Luart, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Dominique Pado, Henri Parisot, Jean Péridier, Edgard Pisani, Roger Poudonson, Jacques Sanglier, Abel Sempé, Edouard Soldani, Jean-Louis Vigier, Emile Vivier, Joseph Voyant, Michel Yver.

MESDAMES, MESSIEURS,

Votre Commission des Affaires étrangères et de la Défense a également compétence pour connaître de l'ensemble des problèmes de la coopération ; c'est à elle, en effet, que sont soumis tous les projets de loi tendant à l'approbation des accords de coopération qui nous lient avec l'ensemble des Etats africains et malgaches d'expression française. C'est à elle encore qu'a été dévolu le soin d'examiner, dans le cadre multilatéral européen, les accords de Lomé qui ont été conclus entre les neuf Etats du Marché commun et quarante-six Etats d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique.

Ces accords d'une importance primordiale, puisqu'ils jettent les bases de principes nouveaux concernant les rapports entre pays industrialisés et pays du tiers monde, ont fait l'objet d'une discussion récente au Sénat puisqu'elle remonte à novembre dernier.

Enfin, depuis l'ouverture de la Conférence sur la coopération économique internationale, dite « Conférence Nord-Sud », l'actualité internationale est dominée par la recherche de nouvelles relations entre pays industrialisés et pays sous-développés.

C'est dans ce contexte que votre Commission a estimé utile de charger un certain nombre de ses membres d'effectuer une mission d'information (1) dans plusieurs pays africains afin de se rendre compte sur place de la situation réelle de ces pays, de voir dans quelle mesure la coopération est adaptée à leurs problèmes et d'essayer de faire comprendre les finalités d'une politique que la France entend poursuivre en fonction de l'évolution et des besoins propres à chacun.

Notre mission a eu également le grand intérêt de permettre aux cinq commissaires qui l'ont effectuée de prendre une vue d'ensemble qui, pour certains, constituait le premier contact qu'ils avaient avec l'Afrique et de leur donner conscience de l'importance de la tâche qui nous incombe et de l'immense responsabilité que les pays industrialisés ont dans la lutte qui doit être menée pour tenter de combler le fossé entre pauvres et riches.

Le choix des quatre pays visités, c'est-à-dire le Niger, la République populaire du Bénin, le Togo et la Côte-d'Ivoire, dans chacun desquels nous sommes restés de trois à quatre jours, s'est révélé

(1) Cette mission était accompagnée par M. Cottrel, responsable du secrétariat de la Commission.

judicieux car il nous a fourni un échantillon assez large des options suivies par les responsables politiques dans la recherche de la meilleure voie pour faire face aux immenses problèmes devant lesquels ils sont confrontés.

A côté de la Côte-d'Ivoire qui connaît une stabilité remarquable depuis l'indépendance ainsi que — ceci explique cela — une situation économique nettement plus favorable, les trois autres pays que nous avons visités sont dirigés par des équipes relativement nouvelles issues de coups d'Etat militaires, le régime démocratique à l'occidentale n'ayant pas résisté aux tentations et à la facilité dans lesquelles s'étaient installés les hommes politiques généralement formés sur les bancs de nos Assemblées parlementaires françaises ou au sein de notre Gouvernement.

Il n'y a pas lieu de s'étonner outre mesure de ces mutations : il était difficile d'imaginer qu'un système politique, valable pour nos sociétés occidentales avancées, puisse être transposé, avec seulement quelques simplifications, dans un milieu et dans une société encore au stade féodal où l'idée du chef tout-puissant reste profondément enracinée.

*
**

Nous voulons rendre un hommage particulier aux Ambassadeurs de France qui ont organisé de façon parfaite le programme de notre séjour et qui nous ont permis de prendre, en un minimum de temps, les contacts les plus utiles avec les autorités des pays visités.

C'est ainsi que grâce à M. Costilhes, nous avons pu à Niamey rencontrer à plusieurs reprises le Ministre des Affaires étrangères et y recevoir audience du Chef de l'Etat, le lieutenant-colonel Kountché.

Grâce à M. Van Grevenynghe, nous avons eu des contacts extrêmement intéressants avec de nombreux membres du Conseil national de la révolution du Bénin, avec le Ministre des Affaires étrangères, ainsi qu'en audience par le Président de la République, le colonel Kérékou.

Au Togo également de nombreux entretiens nous ont été organisés par M. Roudié, notamment avec le Ministre des Finances, avec le Ministre du Plan et avec le Ministre des Affaires étrangères.

Le Président de la République, le général Eyadema, nous a également accordé une audience.

Enfin, en Côte-d'Ivoire, ce sont le Président Denise, Ministre d'Etat, le Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, le Ministre des

Affaires étrangères, ainsi que le Président de l'Assemblée nationale, qui ont bien voulu nous recevoir grâce à l'intercession de M. Raphaël Leygues. Nous tenons à leur en exprimer notre sincère reconnaissance.

Nous n'omettrons pas non plus de signaler que nous avons été particulièrement touchés de l'intention manifestée par le Gouvernement du Bénin et le Gouvernement togolais qui ont tenu à nous offrir le séjour dans leur pays.

*
**

Les pays que nous avons visités sont relativement peu peuplés : Niger 4,5 millions, Bénin 3 millions, Togo 2 millions, Côte d'Ivoire 6 millions d'habitants.

Au contraire, la Nigeria voisine, anglophone, a une population de plus de 70 millions d'habitants ; sa production de pétrole dépasse les 100 millions de tonnes ; avec l'énergie et la main-d'œuvre, elle peut devenir rapidement une puissance dominante dans cette région de l'Afrique et constitue déjà un pôle d'attraction considérable.

Pour faire contrepoids à cette influence, les pays africains francophones ont créé (Traité de Bamako en 1972) la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.) dont les chefs de file sont les présidents Senghor et Houphouët-Boigny. Cependant, une organisation qui se veut plus large et qui regroupe effectivement des pays anglophones et francophones a été constituée à Lagos sous l'égide de la Nigeria le 28 mai 1975 : la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (C.E.D.E.A.O.).

Le Bénin a préféré adhérer à cette dernière organisation, ainsi que le Togo, tandis que le Niger et la Côte-d'Ivoire font partie des deux systèmes.

Contrairement à la Nigeria, le développement économique des quatre pays francophones est handicapé par l'absence de main-d'œuvre (les Voltaïques qui venaient travailler en Côte-d'Ivoire sont de plus en plus réticents à s'expatrier pour des salaires de misère). Aussi, le problème démographique n'est pas perçu de la même manière en Afrique qu'en Occident. La famille traditionnelle où se maintient généralement la polygamie considère comme normal et même indispensable la multiplicité des enfants ; les mères de dix et douze enfants ne sont pas rares. Même avec une mortalité infantile encore élevée, la population s'accroît ainsi à un rythme accéléré. Les mesures contraceptives et l'avortement sont tout à fait inconnues et rejetées.

*
**

CHAPITRE PREMIER

LE NIGER

Ce pays, dont la superficie est proche de 1.300.000 kilomètres carrés, s'étend au plein centre de l'Afrique sans aucune façade maritime. La plupart de ses 4.350.000 habitants habitent le sud du pays sur une bordure étroite qui s'étend de la frontière de la Haute-Volta et du Mali au lac Tchad, tout au long de la frontière de la Nigeria.

Ses voisins du Nord sont la Libye et l'Algérie avec lesquels ce pays, dont la quasi-totalité de la population est musulmane, entretient des relations de plus en plus étroites.

Sur le plan économique, les liaisons transsahariennes pourraient compenser pour le Niger, en partie du moins, ses difficultés de communication vers le sud où les débouchés naturels que sont les ports de Cotonou au Bénin et de Lagos à la Nigeria sont de plus en plus embouteillés.

La population urbaine représente à peine plus de 5 % de l'ensemble et est répartie dans les 5 villes les plus importantes dont Niamey avec 100.000 habitants, Zinder 30.000, Tahoua 30.000 et Agadès 10.000.

Défavorisé par son isolement géographique au cœur de l'Afrique Noire et par un climat extrêmement difficile, le Niger est un des pays les plus pauvres du monde. Même dans la partie du pays qui n'est pas désertique, la rareté des pluies, la médiocrité des sols et l'archaïsme des cultures font que les rendements agricoles sont très faibles.

Essentiellement rural, le Niger doit s'efforcer de réaliser un équilibre vivrier toujours précaire et lié à la pluviométrie. Ses productions agricoles (mil, arachide, coton) stagnent depuis plusieurs années ; elles ont atteint en 1974 un niveau catastrophique en raison de la persistance de la sécheresse.

La production en 1975, environ 800.000 tonnes de cultures vivrières, ne couvrira pas les besoins.

En ce qui concerne l'arachide qui, jusqu'à ces dernières années, représentait la première exportation, la récolte est tombée cette année à moins de 50.000 tonnes contre 300.000 dans le passé, rendant problématique l'approvisionnement des trois huileries.

Il n'est pas étonnant que, dans ces conditions, le Gouvernement nigérien vienne de solliciter des organismes internationaux une aide alimentaire de 200.000 tonnes de céréales.

La situation du cheptel n'est pas satisfaisante non plus, l'élevage est pratiqué sous la forme extensive mais les troupeaux ont été décimés au cours des années de sécheresse que vient de connaître le Sahel. Tombé à 2,2 millions de têtes contre 4,3 en 1972, le troupeau bovin est en cours de reconstitution, de même que les ovins.

Les ressources minérales restent réduites mais ouvrent cependant des perspectives intéressantes, notamment en ce qui concerne l'uranium. Les principaux gisements, situés à l'ouest du massif de l'Aïr et mis en exploitation par le Commissariat à l'énergie atomique, permettent d'améliorer sensiblement la balance commerciale du Niger. La Société minière de l'Aïr exploite à Arlit un gisement qui a produit en 1975 près de 1.350 tonnes de concentrés.

La Compagnie minière d'Akouta prépare l'exploitation d'un second gisement dont la production pourrait atteindre 2.000 tonnes vers 1978.

Les ventes à l'étranger de concentré d'uranium, provenant de l'exploitation d'Arlit, ont représenté 48,5 % des exportations nigériennes en 1974 (soit 6 millions de francs C.F.A. contre 18,5 % en 1971) ; aussi le taux de couverture des importations par les exportations s'améliore-t-il depuis deux ans.

Outre l'uranium, on extrait dans l'Aïr de façon artisanale de l'étain, une centaine de tonnes par an.

Au nord-ouest d'Agadès enfin, un gisement de charbon d'assez pauvre qualité a été trouvé qui est destiné à l'alimentation d'une centrale thermique devant fournir leur électricité aux usines de traitement d'uranium.

Dépourvu de main-d'œuvre qualifiée et d'abondantes ressources naturelles, trop éloigné de la mer, le Niger ne possède pas d'industrie importante. Seules une cinquantaine d'usines fonctionnent, la plupart ayant été créées depuis l'indépendance.

En dépit des séquelles de la sécheresse, le budget 1975 a été exécuté dans des conditions satisfaisantes. Si la politique de rigueur financière continue à être appliquée, le Niger doit pouvoir réaliser les prévisions budgétaires pour 1976 ; d'autre part, les nouvelles

recettes fiscales attendues du dédoublement du prix de vente de l'uranium permettront de couvrir la totalité des charges du Fonds national d'investissement.

La situation de trésorerie s'est progressivement redressée depuis quatre ans et la dette extérieure reste relativement modérée.

*
**

La sécheresse qui a frappé le Niger entre les années 1969 et 1973 a eu des conséquences politiques : accusé de négligence et d'inertie devant la misère engendrée par cette sécheresse, le Président Hamani Diori, après quatorze années de pouvoir, a été renversé le 15 avril 1974 par un coup d'Etat militaire.

Ce n'est qu'après d'insistantes pressions pour que le Gouvernement passe à l'action pour sortir le pays de la situation catastrophique dans laquelle il se trouvait que l'armée a décidé, nous a-t-on indiqué, de passer à l'action.

La femme du Président Diori, qui a d'ailleurs été tuée pendant le coup d'Etat, était accusée de favoriser ses intérêts personnels et d'utiliser son influence sur son mari pour réaliser à son profit d'importantes opérations financières.

Le lieutenant-colonel Kountché, Chef d'état-major des forces armées a pris le pouvoir. La Constitution a été suspendue, l'Assemblée nationale dissoute et les activités politiques interdites. Le Président Diori et tous les membres du Gouvernement ont été arrêtés. Un Conseil militaire suprême de caractère collégial, dont le lieutenant-colonel Kountché est le président en titre, a été créé. Les ministères clés ont été confiés à des officiers qui sont membres de ce Conseil.

Le Chef de l'Etat a justifié sa décision en invoquant la corruption du régime et son incapacité à faire face à la tragédie de la sécheresse. Il s'est engagé à remettre de l'ordre dans la maison et à rétablir la justice sociale.

Depuis avril 1974 un certain nombre de changements sont intervenus dans la composition du Gouvernement. Le lieutenant-colonel Kountché entend peu à peu remplacer plusieurs des officiers, dont il avait dû accepter le concours lors du coup d'Etat, par de jeunes techniciens civils. Cette volonté du Chef de l'Etat a peut-être été à l'origine de plusieurs tentatives de coups d'Etat tendant à le renverser et notamment celle qui fut écrasée rapidement le 17 mars dernier. Ce sont certains officiers évincés du Gouvernement qui en auraient été les instigateurs.

Dès le départ le nouveau régime avait réussi à imposer son autorité sur tout le pays ; sans aucun doute il a bénéficié d'un préjugé favorable de la part de la grande masse de la population.

Au cours des premiers mois qui ont suivi le coup d'Etat d'avril 1974, les nouveaux dirigeants se sont attachés avec énergie et efficacité à organiser le ravitaillement des populations. Secouant les apathies, sanctionnant les agents incompetents et mobilisant tous les moyens, ils ont réussi à redresser une situation fortement compromise. En même temps, les populations réfugiées autour des centres urbains ont été renvoyées dans leurs villages avec des moyens de subsistance pour se remettre aux travaux des champs.

Le lieutenant-colonel Kountché entend en premier lieu consacrer des efforts à aider les masses rurales à retrouver une existence moins aléatoire, puis à mettre en œuvre un programme de développement apportant au pays des ressources suffisantes pour le mettre à l'abri de futures épreuves. Les inspections qu'il a faites inopinément dans la plupart des régions du pays l'ont amené à constater de graves carences de la part des cadres nigériens. Les propos sévères assortis de menaces de sanctions qu'il a tenus à l'endroit de ces derniers devraient relancer l'activité dans ce secteur du développement. L'un de ses premiers soucis est de mettre en œuvre une véritable politique de l'eau destinée à libérer l'économie de sa dépendance des facteurs climatiques.

Le Chef de l'Etat se propose également de promouvoir une réforme agraire qu'il juge à la fois inévitable et urgente. Cette décision, selon laquelle la terre devrait désormais appartenir à celui qui la travaille, a suscité quelque inquiétude chez les chefs traditionnels et autres notables ruraux qui jouissaient jusqu'ici d'une position privilégiée.

Conscient pour le régime militaire de rechercher une structure permettant d'associer à son action les diverses couches de la population, le Chef de l'Etat a d'abord envisagé de confier cette mission aux associations traditionnelles de villageois (Samaria) pour s'apercevoir bientôt qu'elles s'intéressent davantage au folklore et aux danses plutôt qu'au développement. C'est pourquoi il songerait maintenant à créer une sorte de Rassemblement du peuple nigérien.

Le Conseil militaire suprême a entrepris une réorganisation progressive de l'administration. Des secrétaires généraux ont été mis en place dans les ministères. Tous les préfets ont été changés ainsi que de nombreux titulaires de sous-préfecture et mairie.

L'impression que nous a laissée l'entretien que nous avons eu avec le Chef d'Etat du Niger est celle d'un homme courageux et animé de la volonté d'agir pour le bien de son pays : toute son énergie semble

tendue vers l'objectif qu'il s'est fixé. Nous ne pouvons que souhaiter que la tâche d'assainissement et de redressement qu'il a entreprise avec lucidité et sérieux puisse être menée à bien.

*
**

La politique étrangère du Niger est restée sensiblement la même depuis le changement de régime. En Afrique le Niger est solidaire du monde francophone. Il demeure fidèle au Conseil de l'Entente et est membre de l'organisation commune africaine et mauricienne.

Sur le plan économique, le Niger fait partie, d'une part, de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.), groupe régional francophone, et a adhéré, d'autre part, au traité instituant la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (C.E.D.E.A.O.) qui groupe à la fois des Etats francophones et des Etats anglophones sous la direction de la Nigeria.

Ce dernier pays offre, en effet, un débouché important aux produits nigériens ; l'origine ethnique et la religion commune des populations installées de part et d'autre de la frontière constituent un lien important en même temps peut-être qu'un danger pour l'unité nationale du Niger.

Nous avons pu constater que les relations entre le Niger et la France sont bonnes. Aucun problème particulier n'a été soulevé devant nous.

Si une certaine crise de confiance a surgi dans les semaines qui ont suivi le coup d'Etat, nos relations se sont rapidement normalisées après le départ du détachement militaire français dont le stationnement à Niamey suscitait une inquiétude irraisonnée chez les nouveaux dirigeants. Ceux-ci n'ont pas manqué, depuis lors, de saisir toute occasion de manifester leur volonté de maintenir et de renforcer les relations franco-nigériennes.

Les crédits affectés par la France dans le cadre du Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) sont contrôlés par la mission française de coopération installée auprès de notre ambassade. Le choix des multiples actions du F.A.C. est défini en accord avec le Gouvernement de Niamey dans le cadre de la politique de développement arrêtée par ce Gouvernement. Les interventions du F.A.C., souscrites au titre de l'équipement économique et social de l'Etat, intéressent toutes les catégories d'opérations nécessitées par le développement, aussi bien l'inventaire des données physiques et sociales que la mise en place des infrastructures indispensables, l'étude des possibilités concrètes de production, l'éducation et la protection sanitaire des hommes.

L'aide de la France s'est élevée en 1975 à 145 millions de francs dont 17 millions ont été affectés à la lutte contre les effets de la sécheresse. L'aide globale consentie par la France au Niger depuis 1959 atteint ainsi un montant de 1 milliard de francs.

La France apporte également un concours important en personnel en mettant à la disposition des services nigériens des assistants techniques détachés pour des périodes renouvelables de deux ans. Les assistants techniques français servant au Niger au 31 décembre 1975 sont au nombre de 480 dont 121 volontaires du service national. Il y a en plus une quarantaine de volontaires du progrès ainsi que des coopérants civils servant dans les instituts de recherche et les sociétés d'intervention (90 environ).

Le coût pour la France de l'assistance technique directe est de l'ordre de 2 milliards de francs C.F.A. par an. On peut noter également que la France a versé au budget national du Niger des subventions d'équilibre ; versées à l'origine au budget de fonctionnement nigérien, elles ont été affectées ensuite au budget d'investissement.

Enfin, une aide alimentaire importante a été apportée par la France pour pallier les effets dramatiques de la sécheresse qui a frappé le Sahel. La France apporte donc son appui au Niger dans la quasi-totalité des secteurs économiques et sociaux.

Pour conscients qu'ils soient de l'importance exceptionnelle de nos concours, les dirigeants nigériens estiment cependant que la coopération franco-nigérienne doit s'établir sur des bases nouvelles. Aussi souhaitent-ils que les accords de coopération soient révisés en vue d'une meilleure adaptation aux nécessités du moment.

CHAPITRE II

RÉPUBLIQUE POPULAIRE DU BÉNIN

L'accueil qu'a reçu la délégation de notre Commission à son arrivée à l'aéroport de Cotonou n'est pas prêt d'être oublié.

Plusieurs milliers de Béninois groupés par comités de village, par syndicats ou par ensembles folkloriques, brandissaient des banderoles multicolores sur lesquelles étaient inscrits les slogans les plus variés : « Vive le marxisme-léninisme ! », « Vive le socialisme scientifique », « A bas l'impérialisme et le néocolonialisme », « Vive l'Angola libre du M.P.L.A. ! » et enfin « Vive la délégation sénatoriale française ! » et « Vive la coopération franco-béninoise ! ». Tout ceci dans un concert assourdissant de chants, de tam-tam et de danses où l'on distinguait notamment un grand gaillard sur des échasses se démenant dans tous les sens, le visage couvert du masque d'un Blanc et qui devait symboliser le colonialisme effectuant ses derniers soubresauts. Si l'on ajoute à ce tableau les touches multicolores des pagnes et boubous africains, ondulants sous le soleil brûlant, on se rendra compte du spectacle extraordinaire qui nous fut offert.

Nous dûmes parcourir deux fois le « front des troupes » sous les vivats et les cris.

Si nous avons tenu à décrire cet accueil surprenant et finalement sympathique, c'est qu'il nous a semblé révélateur de la situation très particulière de ce pays et de ses relations avec nous :

A travers l'amalgame des slogans affichés, on pouvait aisément discerner l'affirmation ostentatoire que le choix exercé par les Béninois, dans la plénitude de leur souveraineté, d'un régime politique marxiste-léniniste, bien qu'il les entraîne à une condamnation (sous couvert d'impérialisme et de néocolonialisme) de notre action et de notre présence, ne devrait pas porter atteinte à l'amitié et à la coopération avec la France.

Nous étions mis là devant un sérieux dilemme.

Tout au cours de notre séjour au Bénin nous avons eu assez de preuves de la solidité des liens historiques et culturels qui existent

malgré tout entre nos deux pays pour pouvoir en venir tout de suite à cette constatation, émise avec la franchise nécessaire entre des amis : nous sommes revenus avec la conviction que la coopération entre la France et le Bénin, qui reste bénéfique pour les deux pays, aurait de meilleures chances de se maintenir et de se développer si l'atmosphère de méfiance et de critique, qui semble prévaloir du côté de la presse et de la radio béninoise à l'encontre de notre présence dans ce pays, laissait place à davantage d'objectivité et de modération.

La façon dont nous avons été reçus, l'accueil chaleureux qui nous fut réservé, nous donnent bon espoir que les malentendus devraient s'estomper rapidement.

Depuis le 30 novembre 1975, la République du Dahomey a fait place à la République populaire du Bénin qui s'est donné un nouveau drapeau, frappé d'une étoile rouge.

Arrivé au pouvoir le 26 octobre 1972, à la suite d'un coup d'Etat militaire, le lieutenant-colonel Kérékou a mis en place aussitôt un gouvernement militaire révolutionnaire coiffé quelques mois plus tard par un Conseil national de la révolution.

En intervenant pour la cinquième fois dans la vie politique de la nation, les militaires ont justifié leur action par la nécessité de mettre fin aux jeux byzantins des politiciens. Ceux-ci en étaient arrivés, pour tenter de représenter les trois principales communautés régionales, à instaurer une présidence tournante au sein d'un conseil présidentiel composé de MM. Ahomadegbe, Maga et Apithy.

Dès la réalisation du coup d'Etat, ses auteurs ont exprimé l'intention de rompre avec le passé en éliminant de tout poste de responsabilité les officiers supérieurs impliqués dans les complots antérieurs ainsi que les personnalités civiles des anciens régimes. Ils ont également manifesté la volonté de mener une politique progressiste dont les orientations ont été définies le 30 novembre 1972 par le nouveau Chef de l'Etat et qui sont caractérisées par la lutte contre l'impérialisme, c'est-à-dire contre l'influence de la France et de l'Occident jugée trop marquante dans le pays, par la libération économique dans le sens d'une prise en charge par l'Etat des secteurs d'activité tenus par les sociétés étrangères et enfin par la libération culturelle en vue d'africaniser les méthodes et les programmes de l'enseignement et de mettre fin à l'aliénation culturelle de l'ancien colonisateur ; enfin, un programme de rapprochement avec les pays socialistes avait pour but d'obtenir une aide substantielle pour compenser la réduction jugée inévitable de l'aide de la France.

La réforme administrative du 11 février 1974, la nomination de commissaires politiques et l'installation au mois de mars de comités de défense de la révolution, constituent la première étape

de la mise en place des structures devant permettre l'encadrement et l'endocrinement idéologique des masses. Le Chef de l'Etat a fait appel, pour cela, à des conseillers guinéens ainsi que nord-coréens.

La décision du 30 novembre 1975 transformant la République du Dahomey en République populaire du Bénin consacre le durcissement du régime ; cependant, les réformes économiques menées avec hâte et sans grande expérience, ainsi que l'absence d'aide substantielle de la part du nouveau partenaire soviétique, aboutissent à un marasme sans précédent.

La prise en charge par l'Etat des principaux secteurs d'activité et la nationalisation des sociétés étrangères, effectuées dans l'improvisation, ont contribué à désorganiser l'économie.

En l'absence de ressources minières exploitables, le Bénin est un pays essentiellement agricole. Son économie repose pour une large part sur les cultures d'exportation — palmier à huile, coton, café, cacao, arachide — dont la production globale est en régression, ce qui accentue, compte tenu de l'accroissement de la population, la diminution du niveau de vie par habitant. Les cultures vivrières ne couvrent plus que 75 % des besoins de la population rurale. Les recherches pétrolières entreprises depuis 1969, sur la zone littorale, n'ont pas répondu aux espoirs de leurs promoteurs qui comptaient trouver au large de Cotonou la prolongation des importants gisements de la Nigeria.

Les structures industrielles du Bénin sont encore peu développées. La production est avant tout liée à la transformation des produits agricoles d'exportation : huileries de palme, usines d'égrenage du coton, filatures, etc. Quant aux industries productrices de biens de consommation — brasseries, savonneries, ateliers de montage d'automobiles, usines de broyage de clinkers — elles couvrent seulement les besoins du marché intérieur. Le Gouvernement révolutionnaire estime à présent que la priorité doit être accordée au secteur secondaire, considéré par lui comme la clé de voûte du développement. Aussi s'efforce-t-il d'attirer les capitaux étrangers pour promouvoir divers projets industriels : raffinerie de pétrole, cimenterie, usine de produits alimentaires, industries de la pêche, etc. Mais la politique de nationalisation poursuivie par le régime n'encourage guère les investisseurs étrangers.

Le fléchissement de l'économie a entraîné un déséquilibre croissant de la balance des échanges. La valeur des exportations est passée à 10 milliards de francs C.F.A. en 1974 tandis que le total des importations pour la même année s'est élevé à 27 milliards, soit un déficit de 17 milliards de francs C.F.A. Ainsi, le taux de couverture qui était de 55 % en 1971 est-il tombé à 40 %. La part de la France

dans le commerce extérieur décroît régulièrement : 38 % des importations en 1974 (156 millions de francs) contre 42 % en 1972. A l'exportation, la part absorbée par notre pays, qui a représenté jusqu'à 75 % des ventes globales béninoises, est également tombée aux environs de 37 % en 1974 (96 millions de francs). La Communauté économique européenne, dans son ensemble, reste le premier fournisseur du Bénin (58 % des importations de ce pays) et son plus important client (61 % des exportations).

Les finances publiques du Bénin, dont les ressources dépendent pour plus de 60 % des échanges extérieurs, ne peuvent manquer d'être affectées par une telle situation. Le budget de 1975, arrêté en recettes à 13.737 millions de francs C.F.A. contre 14.478 millions en dépenses, s'est soldé en fin d'exercice par un déficit de 740 millions de francs C.F.A. En effet, ce budget a été établi en déficit, comme les années précédentes, les recettes étant prévues au plancher et les dépenses au plafond. Près de 70 % des dépenses sont consacrées à l'entretien d'une fonction publique pléthorique (7.000 agents en 1960, 23.500 en 1975). Le déficit cumulé depuis dix ans dépasse ainsi 7 milliards de francs C.F.A. La dette intérieure avoisine 900 millions de francs C.F.A. et la dette extérieure 20 milliards. Les tirages sur la Banque centrale ayant atteint leur plafond, le Bénin connaît maintenant de sérieuses difficultés de trésorerie.

Cette situation préoccupante ne saurait être plus longtemps négligée sans que le pays ne s'expose à des risques très graves. La relance indispensable de l'économie reste cependant subordonnée à l'accroissement du volume des aides étrangères. Les responsables du régime commencent, semble-t-il, à en prendre conscience et ce souci n'est pas étranger à l'orientation qu'ils donnent depuis peu à leur politique extérieure.

*
**

Au cours des conversations politiques que nous avons eues avec nos interlocuteurs béninois, nous avons été amenés à préciser que l'aide apportée par la France depuis trois ans au Bénin était sensiblement supérieure à celle que nous avons accordée pendant la même période qui a précédé la révolution, ce qui montre notre bonne volonté de poursuivre notre action de coopération ; de leur côté, les responsables béninois ont déclaré souhaiter le maintien et même l'accroissement de cette coopération avec la France pourvu que ce soit dans le respect de leur indépendance et de leur souveraineté ; la meilleure preuve de ce désir est qu'ils ont attendu deux ans après la révolution de 1972 pour demander la révision des accords de coopération passés avec nous ; cette révision étant d'ailleurs chose

faite depuis le 27 février 1975, ils souhaitent beaucoup que les nouveaux accords soient ratifiés rapidement afin que la coopération franco-béninoise reparte sur ses nouvelles bases.

Il faut reconnaître, toutefois, que l'attitude ambiguë maintenue jusqu'à ces derniers mois par le Gouvernement béninois qui consistait à tenir des propos critiques à l'encontre non seulement de la France mais de toutes les nations dites impérialistes, tout en sollicitant leur concours, n'était pas de nature à favoriser le climat de confiance nécessaire à une saine coopération. Le Gouvernement français a été amené à rappeler au Gouvernement révolutionnaire que notre action en ce domaine ne pouvait avoir son plein effet que dans une atmosphère plus sereine. Il nous semble, en effet, que, s'il est bien entendu que la France se doit de respecter le choix politique effectué par les Etats avec lesquels elle est liée par des accords de coopération — nous avons été à l'origine de la détente et de la coopération avec l'Europe de l'Est — il serait très difficile de faire admettre à l'opinion publique française qu'il faut poursuivre un effort de coopération avec un Etat qui ne cesserait ses attaques contre nous et qui continuerait à expulser nombre de nos ressortissants.

Les relations du Bénin avec la plupart de ses voisins africains sont d'ailleurs assez tendues ; lors de notre passage à Cotonou, la frontière avec le Togo fut fermée et nous ne pûmes, comme nous en avions l'intention, rejoindre Lomé par la route. Les relations ne sont pas excellentes non plus avec le Niger dont l'approvisionnement se trouve compromis par la désorganisation du port de Cotonou et du chemin de fer. La Nigeria manifeste également une certaine désapprobation quant à l'orientation politique du Bénin. En revanche, ce pays s'est rapproché du Congo, de la Guinée et de l'Algérie ; des conseillers nord-coréens jouent un rôle actif auprès de l'administration.

Hors d'Afrique, l'ouverture à l'Est s'est confirmée. Les relations avec l'U.R.S.S. et les pays socialistes se font plus étroites mais l'aide attendue de ces pays s'est révélée décevante.

La politique extérieure du Bénin a cependant connu un infléchissement depuis quelques mois ; un souci de détente est apparu vis-à-vis des pays occidentaux et notamment de la France.

La nécessité du développement économique incite les responsables béninois à plus de modération et nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous ne pouvons qu'espérer que notre visite au Bénin, intervenant après une longue interruption des relations de bonne amitié entre nos deux pays, aura contribué à dissiper certains malentendus et à rétablir la confiance indispensable à une saine coopération.

CHAPITRE III

LE TOGO

Notre séjour au Togo a été particulièrement intéressant et plein d'enseignements. Depuis Lomé, en effet, nous avons effectué un vaste circuit en automobile qui, pendant quarante-huit heures, nous a permis de nous rendre à plus de 400 kilomètres à l'intérieur du pays jusqu'à Lama-Kara, en passant par Atakpamé et Sokode. Nous avons ainsi pu nous rendre compte de la réalité africaine avec beaucoup plus de précision que si nous étions restés dans la capitale, visitant des plantations de caféiers et de cacaoiers, nous arrêtant dans les villages de cases rondes où la paille des toitures est malheureusement de plus en plus souvent remplacée par des tôles ondulées — qui pour l'Africain représente un progrès car elles résistent mieux aux violentes pluies saisonnières et n'ont pas à être remplacées chaque année. Dans chaque petite ville où nous avons fait halte pour les repas, nous étions attendus et remarquablement reçus par le maire et le chef de circonscription qui nous faisaient les honneurs de leur table où les mets locaux alternaient avec une nourriture plus traditionnelle.

Nous avons été frappés par le nombre considérable de jeunes fréquentant les écoles et le désir ardent qu'ils semblent manifester pour apprendre. Le taux de scolarisation du Togo qui atteignait 61 % en 1975 est d'ailleurs un des plus élevés d'Afrique et cet effort remarquable du Gouvernement togolais ne peut qu'avoir des conséquences importantes pour l'avenir du Togo.

Ce pays avec ses deux millions d'habitants répartis sur 56.000 kilomètres carrés constitue cependant un Etat de faible dimension à l'échelle africaine.

L'ancienne colonie allemande du Togo (1884-1914) a été partagée en 1919 entre la France et l'Angleterre par une frontière dont le tracé a coupé en deux l'importante ethnie Ewé. La France a exercé, sur la partie orientale qui lui a été confiée, un mandat de la S.D.N. transformé en tutelle dès la création de l'O.N.U. tandis que la partie occidentale, placée sous mandat britannique en 1920, a été rattachée à la Gold Coast — devenue le Ghana — à la suite d'un référendum (mai 1956).

Le Togo sous administration française est devenu, dès 1956, une République autonome. L'indépendance lui a été reconnue le 27 avril 1960.

*
**

La politique intérieure du Togo reste encore dominée par les rivalités qui opposent les ethnies du Sud (Ewés et Minas) — ouvertes aux influences extérieures et habiles au négoce — à celles du Nord (Kabrés, Baribas et Moabas) dont la vocation est essentiellement agricole. Lors de l'accession du Togo à la souveraineté internationale, le Comité de l'Unité Togolaise, dirigé par Sylvanus Olympio, imposa au pays un pouvoir sudiste ; des militaires originaires du Nord, conduits par le futur général Eyadema, renversèrent le Président Olympio en 1963 ; l'armée fit appel au Président Grunitsky, qui avait administré le pays sous le régime de l'autonomie interne de 1956 à 1958 ; le nouveau Président, manquant d'autorité, fut à son tour éliminé en 1967 par ces mêmes militaires qui mirent en place un « Comité de Réconciliation Nationale », rapidement remplacé par un Gouvernement présidé par le général Eyadema.

Le régime militaire, qui a su rendre au pays la stabilité, a créé, pour soutenir son action, un parti unique : le Rassemblement du Peuple Togolais (R.P.T.) ; à ce parti ont été rattachés les mouvements de jeunesse, les associations féminines et les organisations syndicales. Le général Eyadema a été confirmé dans ses fonctions de Président de la République par un référendum organisé le 9 janvier 1972. Conscient de sa popularité et de la force qu'elle représente, le Chef de l'Etat gouverne le Togo avec autorité. Son prestige s'est encore accru depuis qu'il a échappé à l'accident d'avion survenu le 24 janvier 1974, près de Sarakawa. Toute une légende a d'ailleurs été créée à ce sujet, évoquée par des timbres-poste où l'on peut lire, pour illustrer une gravure représentant les restes d'un avion accidenté, le libellé suivant : le Président Eyadema, miraculé de « l'accident ». Ces guillemets ont leur signification car, étant à cette époque en pourparlers avec les dirigeants des sociétés françaises et européennes détentrices des phosphates togolais en vue de leur nationalisation, le Gouvernement togolais n'hésita pas à accréditer la thèse du complot et de l'attentat organisés par la finance internationale. Quoi qu'il en soit, le général Eyadema, miraculeusement épargné, se présente désormais comme un homme prédestiné.

L'action du Gouvernement s'inspire d'ailleurs de l'exemple du Zaïre où le culte de la personnalité du Chef de l'Etat et le retour à l'authenticité africaine en constituent les principales orientations ; les principales artères de Lomé et des villes togolaises sont parsemées

de grandes pancartes où s'inscrivent les mots d'ordre exaltant l'action du Chef de l'Etat.

L'économie togolaise, qui reposait essentiellement sur les activités agricoles, s'est sensiblement modifiée depuis la mise en exploitation des gisements de phosphates.

Les productions vivrières (manioc, igname, riz, sorgho), évaluées à 30 milliards de francs C.F.A., ne font que couvrir les besoins du pays ; en revanche, les cultures industrielles (cacao, café, coton) alimentent près de 30 % des exportations. La régression des productions agricoles, constatée au cours de ces cinq dernières années, a conduit le Gouvernement à étudier un projet de réforme foncière visant à distribuer les terres inoccupées à ceux qui sont susceptibles de les cultiver.

Mais ce sont les phosphates qui constituent la principale richesse du pays. La nationalisation de la société exploitante (C.T.M.B.), intervenue le 2 février 1974, et le renchérissement du prix des phosphates ont permis au Togo d'encaisser cette année-là 35 milliards de francs C.F.A., soit plus du double du montant du budget de l'Etat (16 milliards de francs C.F.A.). Les revenus attendus l'année suivante avaient été estimés à 45 milliards de francs C.F.A. Aussi le budget de fonctionnement pour 1975 est-il passé à 30 milliards 515 millions de francs C.F.A., soit un accroissement de 87,84 % par rapport à l'exercice précédent. Mais la crise que traverse depuis un an la commercialisation des phosphates a entraîné une diminution sensible des recettes (24 milliards de francs C.F.A. au lieu de 45 milliards en 1975).

Une part importante de ces ressources doit être affectée au développement industriel du pays. Ce secteur, encore modeste, est pour le moment orienté vers la production des biens de consommation ; il est cependant appelé à connaître un essor important si l'on se réfère aux projets actuellement à l'étude ou en cours de réalisation : raffinerie de pétrole, cimenterie, usine d'engrais, minoterie, fabrique de conserves, etc. En raison de l'étroitesse du marché intérieur, ces projets ambitieux risquent de poser à terme des problèmes de débouchés.

*
**

Dans le domaine des relations extérieures, le Togo pratique depuis deux ans une politique de large ouverture. La diversification de ses rapports avec l'étranger n'a cependant pas compromis les liens traditionnels que Lomé entretient avec l'Occident.

En ce qui concerne l'Afrique, les autorités togolaises sont aujourd'hui acquises à l'idée que la plus sérieuse chance d'aboutir à son unification passe par la constitution de groupements régionaux repo-

sant sur de réelles affinités et des compléments d'intérêts éprouvés. Après avoir adhéré en 1963 à l'Union africaine et malgache, devenue plus tard l'O.C.A.M., le Togo a rejoint en 1966 ses voisins francophones au sein du Conseil de l'entente (Côte-d'Ivoire, Haute-Volta, Niger, Dahomey). En revanche, Lomé n'a pas voulu adhérer au traité de Bamako (juin 1972) portant création, entre Etats ouest-africains d'expression française, d'une Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.). A cet organisme, le Gouvernement togolais préférait un ensemble économique largement régional, rassemblant anglophones et francophones ; à cet effet, il a conclu avec la Nigeria, au mois de juin 1972, un « traité d'union économique » que les deux pays considéraient comme la première étape d'un vaste regroupement économique de l'Ouest africain. Cette communauté (C.E.D.E.A.O.), à laquelle ont adhéré quinze Etats, a été constituée à Lagos le 28 mai 1975. On craint cependant à Lomé que la chute du général Gowon, survenue au mois de juillet dernier, ne compromette l'avenir de l'organisation.

Les relations bilatérales avec les Etats voisins, et d'abord ceux de l'Entente, demeurent étroites. Mais le Togo se montre préoccupé par l'évolution politique du régime dahoméen, lié à la Guinée de Sékou Touré.

C'est au général Eyadema qu'a été confiée la mission d'arbitrer le conflit frontalier qui oppose le Mali et la Haute-Volta. La Commission de médiation, créée le 27 décembre 1974 à Lomé, s'efforce depuis lors de trouver une solution au différend. Les progrès accomplis en ce sens au cours de ces derniers mois et la détente qui en est résultée sont dus à l'action efficace du général Eyadema.

Le Togo fonde de grands espoirs sur la coopération euro-africaine et se montre soucieux de ne pas voir diminuer l'aide du Fonds européen de développement (F.E.D.). C'est dans la capitale togolaise que la Convention d'association C.E.E./A.C.P. dénommée « Convention de Lomé », a été signée le 28 février 1975.

L'Allemagne fédérale conserve une position très forte dans son ancienne « colonie modèle » ; sur la base d'accords de coopération conclus dès 1960, Bonn a partiellement financé la mise en place d'équipements sanitaires, de voies de communication, d'ouvrages de génie rural et a fourni des experts pour l'information et les télécommunications ; des capitaux privés allemands se sont investis dans les industries alimentaires et textiles ; les principaux investissements ont cependant été affectés au nouveau port de Lomé, unique débouché du Togo sur la mer.

Avec les Etats-Unis, le Togo a conclu en 1966 un traité d'amitié, lequel, faute d'accords de coopération, est demeuré sans grande portée

pratique. Il a compensé cette ouverture à l'Ouest en établissant des relations diplomatiques avec l'U.R.S.S. et un certain nombre de pays socialistes : Tchécoslovaquie, Yougoslavie, Pologne, Hongrie, République démocratique allemande et Bulgarie.

Le Togo a par ailleurs reconnu la République populaire de Chine qui a ouvert une ambassade à Lomé en 1973. Pékin a consenti au Gouvernement togolais un prêt sans intérêt de 11,5 milliards de francs C.F.A. A la suite du voyage que le général Eyadema a effectué dans ce pays au mois de septembre 1974, la Chine se serait engagée à apporter une aide accrue à Lomé.

La nationalisation des phosphates, réglée dans des conditions satisfaisantes pour nos intérêts, n'a pas affecté les relations entre la France et le Togo, qui demeurent amicales et confiantes. Les dirigeants togolais apprécient l'aide technique et financière que nous apportons à leur pays. De 1960 à 1975, le montant total de nos concours s'est élevé à 35 milliards de francs C.F.A. (soit 700 millions de francs).

Les opérations en cours qui devraient être normalement poursuivies en 1976 sont les suivantes :

- développement de la culture cotonnière (S.O.T.O.G.O) ;
- développement de la culture du café et du cacao (financement conjoint F.A.C.-Banque mondiale) ;
- cimenterie C.I.M.A.O. (financée du côté français par la Caisse centrale, pour 45 millions de francs) ;
- fonctionnement de la télévision ;
- construction de l'hôpital de Sokodé.

Parmi les opérations nouvelles, on peut signaler :

- construction du central téléphonique de Lomé (le F.A.C. participant pour 2 millions de francs) ;
- étude cartographique du Togo par l'Institut géographique national ;
- adduction d'eau pour la ville de Tsévié.

La France participe également à l'industrialisation du Togo par ses capitaux privés (construction en cours de la cimenterie C.I.M.A.O. et d'une usine d'engrais phosphatés).

Le général Eyadema souhaitait cependant que les liens fondés sur les accords de coopération du 10 juillet 1963 soient révisés afin d'en faire apparaître davantage le caractère paritaire. Le Gouvernement français ayant été saisi le 2 décembre dernier d'une demande en ce sens, les négociations pour la révision de ces accords se sont

ouvertes à Paris le 6 janvier. Les conversations, qui se sont déroulées jusqu'ici dans une atmosphère d'amitié et de compréhension réciproques, se poursuivent actuellement. Il est permis de penser que la publicité dont sera entourée cette signature revêtira plus d'importance aux yeux du Gouvernement togolais que la révision elle-même. Tout démontre en effet que l'amitié envers la France demeure, au-delà de certaines difficultés conjoncturelles, une des options fondamentales du régime.

CHAPITRE IV

LA COTE-D'IVOIRE

Le terme de notre voyage africain fut la Côte-d'Ivoire, le plus grand et le plus riche Etat africain francophone de cette région.

L'accueil qui nous fut réservé tant à Abidjan que lors de notre voyage à la découverte des nouvelles installations du port de San Pedro fut également excellent et aucun nuage ne semble planer vraiment sur la coopération franco-ivoirienne.

La population de ce pays de 333.000 kilomètres carrés dépasse 6 millions d'habitants. Son taux de croissance qui atteint 3,8 % par an, lui a valu de doubler au cours des vingt dernières années ; plus de 50 % des Ivoiriens ont moins de vingt ans. L'immigration est très importante ; les étrangers sont au nombre d'un million environ et viennent, pour la plupart, de la Haute-Volta ou du Mali.

La colonie européenne, pour la plus grande partie française, est également relativement importante puisqu'elle compte 40.000 personnes environ.

La capitale, Abidjan, est une ville moderne en plein essor qui compte plus de 900.000 habitants.

La Côte-d'Ivoire connaît toujours une remarquable stabilité politique qui contraste avec les nombreux changements de régimes intervenus dans les pays voisins et qui ont généralement vu le triomphe de régimes militaires. Cette stabilité doit beaucoup à l'expansion économique enregistrée depuis dix ans, mais plus encore à l'autorité ferme et éclairée du Président Houphouët-Boigny, sur lequel repose, en fait, tout l'édifice du pays. Celui-ci, aujourd'hui âgé de soixante-dix ans, a été réélu triomphalement à la magistrature suprême le 16 novembre 1975. Le succès rencontré par la campagne électorale et la participation massive des électeurs ont donné un retentissement national à cette consultation.

Artisan convaincu du dialogue, le Chef de l'Etat entend rester fidèle à l'option libérale, adoptée dès 1960, et en laquelle il voit l'élément moteur du développement harmonieux de son pays.

Le Président Houphouët-Boigny s'appuie pour gouverner sur un parti unique, le parti démocratique de la Côte-d'Ivoire, qui est la section locale du Rassemblement démocratique africain. Cette formation politique paraît disposer à travers le pays d'une solide organisation qui lui permet de sensibiliser les masses aux objectifs du Gouvernement : unité nationale, promotion économique et sociale, insertion de la jeunesse dans la vie du pays et africanisation plus poussée de l'encadrement technique.

Quelques facteurs de tension existent néanmoins : le Gouvernement se montre préoccupé par une dégradation de la situation sociale liée aux effets de l'inflation. Il ne faut pas oublier toutefois que les conflits du travail résultent pour une bonne part du rythme élevé de la croissance économique.

Certaines discussions sont engagées à ce sujet par les responsables ivoiriens afin de rechercher des moyens de faire participer les salariés au progrès de la production.

Le Président Houphouët-Boigny veut également, afin d'apaiser la contestation de certains mouvements étudiants, assurer sans secousses un renouvellement du personnel politique et réaliser, d'ores et déjà, l'amalgame entre ses vieux compagnons et la jeune génération.

Le Chef de l'Etat a, par ailleurs, entrepris une importante réforme de structure au sein de l'administration. Ce plan d'action vise trois objectifs :

a) *Procéder à un rééquilibrage des régions.*

Les provinces côtières ayant été trop avantagées, le Gouvernement portera désormais son effort de développement sur l'intérieur du pays. Un programme précis d'équipement et de mise en valeur financier, aussi bien par les moyens propres ivoiriens que par un recours à l'aide étrangère, a été lancé récemment.

b) *Parvenir à l'égalité entre les citoyens.*

Il s'agit de promouvoir une meilleure justice sociale entre les jeunes et les vieux, les nantis et les dépourvus, les civils et les militaires.

c) *Etablir une hiérarchie unique dans le cadre de la nation et adapter l'armée aux réalités du moment.*

En fonction de la réforme envisagée, les cadres civils et militaires seront désormais interchangeable. Tous les cadres suivront une instruction militaire de quatre mois et des périodes de recyclage annuel. L'armée doit servir au développement du pays et s'intégrer

à la vie politique ivoirienne. Les officiers semblent avoir accepté le changement qui leur est proposé ; plusieurs d'entre eux se sont portés volontaires pour être nommés sous-préfets.

Dans le domaine des relations internationales, le Président Houphouët-Boigny est considéré comme le sage de l'Afrique. Lors de son récent voyage en France, au début de mai de cette année, le Chef de l'Etat ivoirien a exprimé l'angoisse de l'Afrique devant l'évolution de la situation internationale. Il a fait part notamment de sa « tristesse » et de son « inquiétude de voir le continent africain servir de champ clos aux affrontements, qu'il s'agisse d'interventions directes comme nous en avons eu récemment l'atroce démonstration, ou d'aides plus ou moins occultes à des conspirateurs afin d'arracher par des coups de force ce qu'ils n'ont pu obtenir loyalement de la confiance de leurs compatriotes. Je crois heureusement, a-t-il ajouté, à la sagesse de l'Afrique, à sa capacité d'éliminer ce qui est étranger à sa vérité profonde ».

*
**

Le Gouvernement d'Abidjan poursuit une politique fondée sur la concertation et le dialogue. Pour le Président Houphouët-Boigny qui tend à faire figure de chef de file des modérés, l'Afrique se doit :

- de rejeter les systèmes politiques extrémistes inspirés du socialisme scientifique et inadaptés à l'Afrique,
- de pratiquer, en vue de son développement économique et social, une politique libérale, largement ouverte aux investissements étrangers,
- d'observer vis-à-vis de l'Est et de l'Ouest, une neutralité qui n'exclut pas une coopération privilégiée avec les puissances occidentales,
- d'évoluer vers son unification, mais en ménageant les transitions nécessaires et en partant de regroupements régionaux solidement structurés.

L'O.U.A. n'a pas les faveurs d'Abidjan qui lui reproche de sacrifier trop souvent « l'efficacité à la polémique ». Ainsi le Président Houphouët-Boigny s'est-il abstenu d'assister aux deux premières réunions que cette organisation a tenues à Mogadiscio (juin 1974) et à Kampala (juillet 1975). Plutôt qu'à l'O.U.A. dont les positions lui paraissent souvent irréalistes, sinon démagogiques, la Côte-d'Ivoire

demeure attachée à des regroupements tels que l'Entente et l'O.C.A.M., plus proches pour elle des problèmes les plus préoccupants du continent africain.

Le rapprochement intervenu en 1971 entre les Présidents Houphoët-Boigny et Senghor a ouvert, au-delà du renforcement des relations bilatérales, de nouvelles perspectives sur le plan des regroupements régionaux : la Côte-d'Ivoire s'est en effet ralliée à la proposition sénégalaise tendant à un regroupement des pays francophones d'Afrique de l'Ouest. Elle a adhéré au Traité de Bamako (juin 1972) portant création de la Communauté économique de l'Afrique de l'Ouest (C.E.A.O.) et a signé à Abidjan (mai 1973) avec ses partenaires les protocoles annexes au Traité.

Les Ivoiriens sont restés longtemps réservés à l'égard de l'ensemble économique dont la Nigeria avait pris l'initiative (C.E.D.E.A.O.) ; ils ont cependant fini par rallier cette organisation lorsque celle-ci a été mise en place le 28 mai 1975.

Les relations bilatérales entre la Côte-d'Ivoire et la Guinée, qui sont restées longtemps tendues, se sont améliorées depuis quelques années et le Gouvernement ivoirien a approuvé notre désir de rapprochement avec Conakry.

En dehors de l'Afrique, les relations de la Côte-d'Ivoire sont à la mesure du développement économique qu'elle poursuit. L'action du communisme inquiète toujours Abidjan qui n'a pas renoué avec l'U.R.S.S. les relations diplomatiques rompues en 1968. La méfiance existe également vis-à-vis de la République populaire chinoise. Une certaine évolution de cette attitude pourrait intervenir étant donné l'amélioration des relations sino-américaines et américano-soviétiques. La Côte-d'Ivoire qui entretient toujours des relations avec Formose apprécie particulièrement l'aide technique des experts en riziculture que lui envoie ce pays.

C'est avec les pays occidentaux que la Côte-d'Ivoire conserve cependant les liens les plus étroits. Les besoins du pays, qui est en voie de réaliser son décollage économique, imposent une diversification des aides extérieures ; l'Allemagne, l'Italie, le Canada et les Etats-Unis sont, quoique loin encore derrière la France, ses meilleurs partenaires.

L'Italie est devenue en 1974 le deuxième client et le cinquième fournisseur de la Côte-d'Ivoire. Le Gouvernement italien a contribué de façon notable au financement des programmes ivoiriens de développement : barrage hydroélectrique de Kossou, port de San Pedro.

Les rapports avec la République fédérale d'Allemagne sont également en progrès constant. Le montant du concours financier, élément direct qui s'ajoute à la participation de Bonn aux aides multilatérales, s'élève à plus de 15 milliards de francs C.F.A. depuis 1963.

Le Canada, de son côté, apporte une aide non négligeable à la Côte-d'Ivoire et fait preuve d'un dynamisme incontestable. Au cours de l'année 1974, plus de quinze interventions canadiennes ont eu lieu soit dans la prospection minière ou industrielle, soit par l'octroi de prêts ou de bourses d'études.

L'essentiel des interventions américaines a porté sur le secteur économique. Des prêts d'un montant global de 27 milliards de dollars ont été consentis pour l'amélioration du réseau routier. L'apport des capitaux américains s'est doublé d'un effort pour l'accroissement des échanges commerciaux entre les deux pays.

En absorbant 14 % des exportations ivoiriennes, les Etats-Unis sont devenus en 1973 le deuxième client de la Côte-d'Ivoire après la France. En revanche, ils se situent au troisième rang des pays fournisseurs.

*
**

Les relations franco-ivoiriennes sont harmonieuses à plus d'un titre. Depuis treize ans, la France est représentée à Abidjan par le même ambassadeur, M. Jacques Raphaël-Leygues, ce qui est un exemple de continuité sans précédent dans les rapports diplomatiques franco-africains. D'autre part, depuis l'accession de la Côte-d'Ivoire à la souveraineté internationale, le nombre des Français installés dans le pays a pratiquement décuplé. Enfin, les liens entre Paris et Abidjan n'ont pas cessé de se renforcer depuis seize ans, l'ensemble de la coopération française représentant en valeur 40 % du total de l'aide extérieure reçue par les Ivoiriens.

Trois mille trois cents coopérants, soit le tiers de l'ensemble des effectifs de l'assistance technique française aux Etats africains et malgache, servent en Côte-d'Ivoire. Les enseignants (2.650) et les médecins (222, dont 67 militaires hors cadre) sont les plus nombreux. Sur ces effectifs, environ 11 % sont des appelés du service national.

On compte également 110 conseillers militaires détachés auprès des forces armées nationales de Côte-d'Ivoire, 50 volontaires du progrès, 300 chercheurs appartenant à huit instituts spécialisés et à l'Office de la recherche scientifique et technique outre-mer

(O.R.S.T.O.M.), 70 agents du programme d'enseignement télévisuel et 113 professeurs de l'enseignement supérieur.

De 1959 à 1975, le Fonds d'aide et de coopération (F.A.C.) a accordé à la Côte-d'Ivoire 420 millions de francs de crédits, dont 85 % à titre de subvention, et 15 % en prêts.

Au cours des dernières années, une grande partie de cette aide a été consacrée à l'enseignement et à la formation.

Depuis 1971, le Ministère français de la Défense n'intervient plus en matière de coopération, bien qu'un crédit de 10 millions de francs ait été accordé à la Côte-d'Ivoire en 1974 pour équiper sa marine nationale. En revanche, le Ministère français de l'Éducation continue à payer une partie des frais de fonctionnement de l'université d'Abidjan. De 1960 à 1975, la Caisse centrale de coopération économique a financé plus de 1 milliard de francs de prêts en Côte-d'Ivoire. Les interventions de la caisse sont de plus en plus nombreuses dans le domaine agricole et dans celui de l'équipement, après avoir été particulièrement importantes dans le secteur immobilier.

Les interventions de la C.O.F.A.C.E. n'ont commencé qu'en 1965. Elles ont notamment permis la garantie de cinq emprunts successifs portant sur un montant global de 230 millions de francs et des assurances dont le total excède 120 millions de francs.

Dans le domaine de la coopération culturelle, outre l'aide à l'université d'Abidjan et au personnel pour l'enseignement secondaire, il faut réserver une mention spéciale à l'éducation télévisuelle et aux diverses formations techniques.

Le programme d'éducation télévisuelle entraîne une participation française qui dépasse actuellement 42 millions de francs. Un projet vise à fournir à la radio-télévision ivoirienne les cadres techniques, les animateurs et les agents de programme dont elle a besoin, et la tranche 1976 de cette opération se monte à 4 millions de francs, étant entendu que les interventions du F.A.C. se poursuivront pendant une période d'au moins trois années.

Pour les formations techniques, l'aide française couvrira environ 40 % du coût de l'opération, qui se poursuivra pendant deux ans et demi, concernant l'Institut agricole de Bouaké, qui formera des ingénieurs agronomes. L'aide, qui se poursuit depuis 1972, à l'Institut national supérieur de l'enseignement technique qui forme les cadres moyens et supérieurs destinés aux secteurs secondaire et tertiaire consiste à la fois en équipements (4 millions de francs), en crédits de fonctionnement (2 millions de francs pour l'année 1975-1976) et en assistance technique. Enfin, 4 millions de francs ont été consacrés aux constructions et 2,5 millions de francs à l'équipement de l'Institut

pédagogique national de l'enseignement technique, qui doit former les professeurs de l'enseignement technique ivoirien.

*
**

En résumé, l'action de solidarité entreprise par la France en Côte-d'Ivoire est sans doute un des plus sûrs garants de l'amitié qui nous lie à ce pays. Notre aide, de loin la plus importante, s'est élevée à 125 milliards de francs C.F.A. de 1960 à 1975 dont 67 % en subventions et 33 % en prêts (aides commerciales et crédits fournisseurs).

Parmi les principales opérations récentes, dont la coopération française a permis la réalisation et auxquelles elle a participé, on peut citer une campagne de prospection minière dans le sud-ouest ; des études de routes et d'urbanisme dans la région de San Pedro ; un programme d'aide à la Santé publique ; la création d'un bloc industriel de 300 hectares de cocotiers ; l'édification d'une usine d'engrais ; la construction du port de San Pedro ; des études d'urbanisation pour Abidjan ; le deuxième groupe de la centrale thermique de Vridi près d'Abidjan ; la télévision scolaire et éducative ; l'installation d'une station terrestre de télécommunications.

Dans le domaine des échanges extérieurs, la France demeure toujours le premier client et le fournisseur principal de la Côte-d'Ivoire. Les exportations ivoiriennes vers la France se sont élevées à 60,5 milliards de francs C.F.A. en 1975 tandis que les importations de produits français se montaient à 69,7 millions de francs C.F.A.

*
**

En conclusion, si le Gouvernement ivoirien apprécie la contribution que nous apportons au développement de ce pays, il n'en souhaite pas moins que les relations entre Abidjan et Paris soient établies mieux qu'auparavant sur le plan d'une stricte réciprocité. Ce souci d'indépendance et de dignité s'est exprimé en diverses occasions au cours de ces derniers mois, notamment lors des négociations pour le renouvellement de la convention sur la circulation des personnes. Ces entretiens ont confirmé le dépit de nos partenaires pour le manque d'égard dont ils se jugent l'objet de la part de la France. Il est certain que les refoulements de ressortissants ivoiriens au début de l'année 1975 ont produit le plus fâcheux effet.

Les dispositions législatives prises par la France pour limiter l'immigration étrangère à la suite de la crise que nous avons connue,

n'auraient pas dû être appliquées aveuglément et sans égard pour la nationalité des immigrants qui souhaitent venir travailler en France. Même certains hommes politiques influents de Côte-d'Ivoire se rendant en France ont été l'objet de mesures vexatoires et cela est très fâcheux.

Un autre problème a été évoqué également devant nous : beaucoup de responsables ivoiriens souhaiteraient plus de souplesse dans la durée des contrats qui lient nos coopérants à leur pays afin que l'application stricte de règlements administratifs français ne porte pas entrave au bon fonctionnement de leurs propres services.

Il convient de prendre des dispositions pour assurer le maintien des liens amicaux que nous entretenons avec ce pays et l'avenir d'une coopération qui demeure notre plus grande réussite en Afrique.

CONCLUSION

La mission accomplie par la délégation de votre Commission des Affaires étrangères au Niger, au Bénin, au Togo et en Côte-d'Ivoire a été très utile pour l'information de ses membres qui ont pu ainsi acquérir une meilleure connaissance de la réalité africaine et en même temps de sa diversité.

Il n'y a en effet que peu de chose en commun entre la riche et solide Côte-d'Ivoire et le Niger pauvre, enclavé et soumis à de graves catastrophes naturelles, le Bénin qui poursuit une expérience idéologique marxiste-léniniste sans égard pour la désorganisation de son économie et le Togo qui cherche sa voie sous la ferme direction d'un chef d'Etat autoritaire.

L'impression ressentie par plusieurs membres de la délégation est que l'Afrique n'a pas encore trouvé son équilibre véritable, que la plupart des Etats de cette région sont à la recherche de leur identité, hésitant entre le modèle occidental et la tradition ancestrale, caressant l'espoir que l'industrialisation pourra apporter un remède à leur pauvreté tout en craignant les retombées des mutations qu'elle entraînerait inéluctablement sur leur système de société. Le choix est certes difficile et après seulement quinze années d'indépendance, les hésitations sont bien compréhensibles et les bavures inévitables.

Le rôle de notre pays est de faciliter ce choix et, par une politique de coopération hardie fondée sur l'immense capital que constituent une communauté de langue, une longue histoire en commun et des intérêts complémentaires, de permettre aux Africains de trouver en eux-mêmes l'équilibre et la paix.